

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile Incolore**

Code du produit: 701 incolore mate

**1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance
ou du mélange et utilisations
déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de
la préparation**

Peinture
Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

**Service chargé des
renseignements:**

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

**1.4 Numéro d'appel
d'urgence**

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile Incolore**

(suite de la page 1)

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Indications complémentaires: EUH208 Contient Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Contient des produits biocides: Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	30–50%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	3-<10%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5 Numéro index: 616-212-00-7 Reg.nr.: 01-2119489924-20	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle Acute Tox. 2, H330; STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1–<0,25%

SVHC Non applicable

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 2)

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs
déconseillés pour des
raisons de sécurité:**

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2)
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:	Porter un appareil de protection respiratoire. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Mesures habituelles pour les incendies chimiques.
--	---

Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
 Tenir éloigné des sources d'inflammation.
 Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Pour les secouristes
6.2 Précautions pour la
protection de**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
 Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres
rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre
pour une manipulation sans
danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 Eviter la formation d'aérosols.
 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures générales de
protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile Incolore**

(suite de la page 4)

- Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- Manipulation:** Même une petite gorgée peut causer des lésions pulmonaires potentiellement mortelles. Les chiffons remplis de ce liquide doivent être tenus hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

DNEL

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	DNEL Verbraucher (Langzeit - systemische Effekte)	36 mg/kgKG/Tag
Dermique	DNEL Verbraucher (Langzeit - systemische Effekte)	121 mg/cm ²
Inhalatoire	Travailleurs (chronique - effet systémique)	308 mg/m ³
	DNEL Verbraucher (Lanzzeit - systemische Effekte)	37,2 mg/m ³

PNEC

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PNEC eau de mer	1,9 mg/l
PNEC eau douce	19 mg/l
PNEC sédiment (eau douce)	70,2 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer)	7,02 mg/kg

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 5)

Plancher PNEC	2,74 mg/kg
Station d'épuration PNEC	4.168 mg/l
livraison interrompue	190 mg/l

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques****appropriés**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de****protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.
 Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Protection des mains:

Gants de protection
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile Incolore**

(suite de la page 6)

**Pour le contact permanent,
des gants dans les matériaux
suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes
(perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

**Des gants dans les matériaux
suivants sont appropriés
comme protection contre les**

éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

**Protection des yeux/du
visage**

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Douce

Seuil olfactif:

Non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition**

> 180 °C

Inflammabilité

Non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

0,6 Vol %

Supérieure:

7,0 Vol %

Point d'éclair

> 60 °C (DIN EN ISO 2719)

Température d'auto-inflammation

240 °C

Température de décomposition:

Non déterminé

pH

Mélange non polaire/aprotique.

Viscosité:**Viscosité cinématique à 20 °C**

25-35 s (DIN EN ISO 2431/4mm)

>21 mm²/s (40°C) (calculé)**Dynamique:**

Non déterminé

Solubilité**l'eau:**

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

Pression de vapeur:

Non déterminé

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:**0,97-1,0 g/cm³ (DIN 51757)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 7)

Densité relative	Non déterminé
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique/****conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile Incolore**

(suite de la page 8)

- 10.4 Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- Indications complémentaires:** Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire	LC50 / 4h	≥50 mg/l
-------------	-----------	----------

CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)
-------------	-----------	---------------

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	9.500 mg/kg (rat)
----------	------	-------------------

		13.000–14.000 mg/kg (lapin)
--	--	-----------------------------

Inhalatoire	LC50 / 4h	1.667 mg/l (rat)
-------------	-----------	------------------

	LC50 / 72h	0,76 mg/l (selenastrum capricornutum)
--	------------	---------------------------------------

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50 / 4h	0,05 mg/l (ATE)
-------------	-----------	-----------------

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 9)

**Lésions oculaires graves/
irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire
ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules
germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour
certains organes cibles
(STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour
certains organes
cibles (STOT) - exposition
répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité subaiguë à
chronique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications toxicologiques
complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

Sensibilisation

Contient Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle. Peut produire une réaction allergique.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

Liste II

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

EC50 / 48h >1.000 mg/l (Daphnia magna)

IC50 / 72h >1.000 mg/l (algae)

LC50 / 96h >1.000 mg/l (fish)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

EC50 / 48h 70,2 mg/l

1.919 mg/l (Daphnia magna)

EC50/ 72h >969 mg/l (algae)

LC50 / 96h >10.000 mg/l (aqv)

>1.000 mg/l (fish)

5,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

LC50 / 48h 1.919 mg/l (daf)

10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

EC50 / 48h 0,16 mg/l (Daphnia magna)

EC50/ 72h 0,022 mg/l (algae)

12.2 Persistance et**dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de**bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:**

Non applicable

vPvB:

Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le**système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes**Remarque:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:**CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**

EC50/ 96h 969 mg/l (algae)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 11)

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

EC50/ 96h | 0,067 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne pas nettoyer les emballages vides avant de les jeter.
 La peinture ne doit pas être jetée à l'égout, même lors du nettoyage des outils de peinture.
 Consommateurs : Éliminez les restes de peinture au point de collecte des déchets ménagers dangereux le plus proche de chez vous.
 Professionnels : Éliminez les restes de peinture en faisant appel à une entreprise de gestion des déchets.
 Pour les informations sur la prévention de la libération de particules polymériques synthétiques voir la section 15

Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage**recommandé:**

White-Spirit
 Osmo Nettoyant et Diluant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 12)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	
	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE

Type de produit: PEINTURES ET VERNIS

- Sous-catégorie de produits: Vernis et lasures intérieur/extérieur pour finitions, y compris lasures opaques

- Revêtements En Phase Solvant, Valeur limite: 400 g/l

VOC: <400 g/l

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 78

Microparticules polymériques synthétiques

Hydrophobically modified synthetic wax

2,000%

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 13)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Marquage conforme biocide directive 98/8/EG**

CAS: 55406-53-6 | Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

≤1 g/kg

15.2 Évaluation de la sécurité**chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Restriction de l'utilisation recommandée.

Conserver hors de la portée des enfants.

Classification selon le**règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Date de la version**précédente:**

07.02.2020

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026 Numéro de version 21.1 (remplace la version 21.0)

Révision: 05.03.2026

Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile Incolore

(suite de la page 14)

Numéro de la version**précédente:** 21.0**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
 ESIS : European chemical Substances Information System
 ECHA Portal
 Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Sources

*** Données modifiées par
 rapport à la version
 précédente**

Ajouts, suppressions, révisions.
 Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n °: 1907/2006 (REACH)